

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DES FOSSES

Horaires

Les horaires de l'école doivent être respectés :

Accueil de **8h20 à 8 h 30** – sortie à 11h30

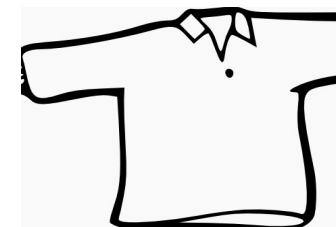
Accueil de **13h20** à 13h30 – sortie à 16h30.



Tenue des élèves

Tenue correcte et propre exigée. **Le maquillage est interdit (y compris le vernis à ongles)**

L'École ne peut être tenue pour responsable de la perte ou la détérioration des vêtements.



Ouverture école

L'entrée des adultes dans l'école est soumise à autorisation et sur rendez-vous, en dehors des temps d'accueil .

La sortie d'un élève avant l'horaire officiel fait l'objet d'une demande d'autorisation écrite (pour rdv médical...).



Activités sportives

Elles sont obligatoires sur le temps scolaire (piscine par exemple), sauf contre-indication médicale (certificat médical).



Absences

Les absences doivent être **obligatoirement signalées par mel** (ee.fosses.montbeliard@ac-besancon.fr) **ou par téléphone** .

Les absences prévisibles **doivent faire l'objet d'une information** .



Matériel scolaire et gratuité

Le matériel collectif et gratuit doit être respecté par l'élève et remplacé par les parents en cas de détérioration. Les livres et cahiers doivent être couverts.

L'élève est également responsable de son matériel personnel.

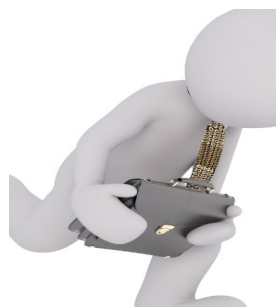


Obligation scolaire

La fréquentation assidue de l'école est **obligatoire**.

Au delà de 4 demi journées d'absences par mois, l'Inspecteur est informé des absences non justifiées.

Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants **arrivent à l'heure**.



Comportement des élèves

Les propos, gestes violents, bousculades, vols, insultes et menaces sont **interdits**.

Ces comportements donneront lieu à des sanctions qui seront portées à votre connaissance.

Les élèves doivent pratiquer le **respect**, **l'entraide**, la **solidarité** et la **coopération**.



EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DES FOSSES(suite)

Objets interdits

Objets dangereux - Objets de valeur - Téléphone portable
Jouets – parapluies – foulards – écharpes - Chaussures inadaptées pour courir (tongs, claquettes...),



Relation école – famille

Les parents sont reçus sur rdv par l'enseignante pour le suivi de la scolarité de leur enfant. Les cahiers doivent être signés régulièrement.
Aucun geste ou propos désobligeant vis à vis des enseignants ne sera toléré.

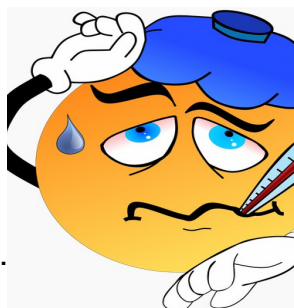


Hygiène

Prévenir l'école en cas de maladie contagieuse (certificat médical obligatoire pour reprise).

Pas de médicament donné à l'école.

Mise en place d'un PAI si maladie chronique.



Goûter

Autorisés :
Compote – fruit- petites bouteilles d'eau

Interdits :
Sucettes – bonbons – chewing gum



Action des adultes

Les conflits entre élèves sont réglés à l'école. L'élève doit informer aussitôt son enseignante en cas de conflit.

Les parents n'ont pas à régler eux-mêmes des conflits survenus entre élèves à l'école.



Laïcité, Internet et Droit à l'image

Se référer à la Charte de la Laïcité (affiche dans l'école).

Usage de l'Internet : se référer à la Charte d'utilisation d'internet.

Droit à l'image : autorisation de principe annuelle



VELO

Les élèves mettent pied à terre avant de rentrer dans la cour et ils quittent l'Ecole en tenant le vélo à la main.
Les trottinettes sont interdites.



Signatures des parents et de l'élève valant engagement :

Parent A : Parent B : Élève :